

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### INSCRIPTION

Toute demande d'inscription doit être formulée par écrit au moyen du bulletin d'inscription ci-joint dûment renseigné. Les inscriptions restent soumises au nombre de places disponibles, sachant que le nombre de participants est limité à 15 personnes par module. Enfin, seules les inscriptions accompagnées du règlement d'un acompte de 75€/personne seront prises en compte, sauf dans le cas d'une prise en charge directe par un organisme payeur (FAF, OPCA...).

Une facture tenant lieu de convention de formation simplifiée sera adressée au commanditaire. En cas de prise en charge par un organisme payeur, la facture et une convention *ad hoc* seront directement adressées à cet organisme dont les coordonnées devront alors apparaître sur le bulletin d'inscription.

L'inscription à une formation suppose que le commanditaire et le participant acceptent le contenu du stage dont ils s'engagent à avoir pris connaissance.

### TARIFS ET REGLEMENT

La Fnsat Gens du voyage n'étant pas assujettie à la TVA, les prix indiqués sont nets à payer. Ils comprennent la formation ainsi que la remise des documents. Ils ne comprennent pas les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des participants.

Le règlement de la formation se fait auprès de la comptabilité de la Fnsat Gens du voyage, 59 rue de l'Ourcq 75019 Paris. Le règlement du solde dû, en cas de versement d'un acompte à l'inscription, ou de la totalité, en cas de prise en charge par un organisme payeur, devra intervenir à 30 jours après la fin du stage de formation.

En cas de prise en charge par un organisme payeur, il appartient au commanditaire d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation. En cas d'accord partiel, la différence lui sera facturée directement. Enfin, en cas de défaut de paiement par l'organisme payeur à l'échéance, la facture devient exigible auprès du commanditaire.

### ADMINISTRATION

Chaque personne inscrite à la formation reçoit, au plus tard dans les 5 jours ouvrés précédant le début de la formation, une convocation précisant le lieu exact du stage, les horaires de celui-ci et un programme de la formation. Ce dernier est fourni à titre indicatif mais ne saurait présumer de l'exhaustivité ou encore de l'exclusivité des points abordés.

A l'issue de la formation, une attestation de présence est délivrée à chaque participant.

Les supports pédagogiques utilisés par les formateurs ainsi que les éventuels dossiers documentaires complémentaires sont soit remis en mains propres aux participants soit rendus disponibles au téléchargement. Il est utilement rappelé que ces documents relèvent de la propriété intellectuelle et que leur usage et reproduction sont strictement encadrés par la loi du 11 mars 1957 (art. 40-41).

### ANNULATION

Toute annulation d'inscription doit être confirmée par écrit. Elle peut éventuellement donner lieu à l'inscription d'une autre personne de la même structure ou encore à un report sur une autre session.

Sauf cas de force majeure, toute annulation tardive, sans report ou remplacement, donnera lieu à facturation d'un dédit auprès du commanditaire (20% au titre des frais de gestion jusqu'à 10 jours avant le début de la formation et 50% passé ce délai et jusqu'à un jour ouvré avant le début de la formation). Toute formation commencée est intégralement due. Cependant, si l'empêchement à suivre la formation relève d'un cas de force majeure, la facturation sera établie au *pro rata temporis*. Dans ce dernier cas, la possibilité de report sur une autre session peut également être retenue.

La Fnsat Gens du voyage se réserve la possibilité d'annuler un stage de formation en cas d'inscriptions insuffisantes ou de force majeure. Le commanditaire devra alors en être informé au plus tard 5 jours ouvrés avant le début de la formation. Une nouvelle inscription à une session postérieure est alors proposée. Le commanditaire peut soit l'accepter, soit annuler son inscription. En cas d'inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation, la Fnsat Gens du voyage rembourse au commanditaire les sommes perçues au *pro rata* de l'exécution. Par contre, la Fnsat Gens du voyage ne peut être tenue pour responsable des coûts ou dommages consécutifs à l'annulation ou au report d'une formation.

### FORMATEURS

La Fnsat Gens du voyage reste seule responsable du choix de ses formateurs. En cas d'impossibilité de dernière minute du ou des intervenants, la Fnsat Gens du voyage se réserve la possibilité de confier l'animation de la formation à un ou d'autres formateurs de son choix. Les formateurs agissent pour le compte direct ou en qualité de prestataires pour le compte de la Fnsat Gens du voyage.

## NOS TARIFS [€/jour/personne]

	Adhérents	Non-adhérents
1 inscription	150,00	250,00
2 inscriptions et +	120,00	200,00
Demandeurs d'emploi, étudiants, stagiaires, etc.	Nous consulter	

**FNSAT** GENS DU VOYAGE

Formation

# Formations 2017 Bulletin d'inscription

Fnsat Gens du voyage

59, rue de l'Ourcq - 75019 PARIS

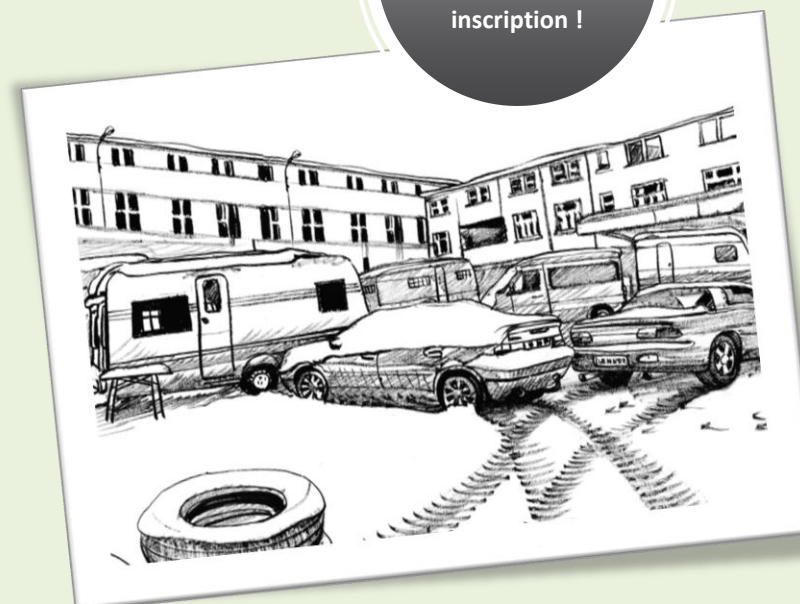
Tél. 01 40 35 00 04 - Fax 01 40 35 12 40

[www.fnsat.asso.fr](http://www.fnsat.asso.fr) - [info@fnsat.asso.fr](mailto:info@fnsat.asso.fr)

Déclaration activité : 11 75 51 186 75

SIRET : 482 512 332 00016

Réduction de 20%  
dès la seconde  
inscription !




LA FORMATION EN SOUTIEN AUX INITIATIVES TERRITORIALES

**2017**

**Bulletin  
d'inscription**

- ✓ Pour recevoir une convention de formation, veuillez l'indiquer ici.
- ✓ Sauf prise en charge directe, toute inscription doit être accompagnée d'un acompte de 75€/participant.
- ✓ Merci de renseigner l'ensemble des rubriques du présent bulletin afin de pouvoir traiter votre inscription.

 Fnasat Gens du voyage  
59, rue de l'Ourcq - 75019 PARIS

**Quelles sont vos attentes ?**

Merci d'inviter les personnes inscrites à nous [@dresser](#) leurs attentes quant à la formation. Un simple clic sur le lien précédent nous permettra ainsi de veiller à être au plus près des besoins des participants.

**Organisme :**

Adresse :

CP |\_|\_|\_|\_|\_| Ville :

Tél. : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| Courriel :

[ ] Adhérent Fnasat-Gv [ ] Non-adhérent Fnasat-Gv

**Inscrit les personnes suivantes à la formation :**

- Module n° - Intitulé :
- Date(s) : Lieu :

	Participant 1	Participant 2	Participant 3
<b>Nom Prénom</b>			
<b>Fonction</b> Depuis			
<b>Courriel</b>			
<b>Convention</b>			

**Responsable du dossier** (Nom/Prénom) :

Fonction :

Tél. : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| Courriel :

**Montant total à payer** (voir nos tarifs)

Nb participants	Tarif €/jpers.	Nb jrs	Montant total

- [ ] Accord pour tarif spécifique (bénévoles, étudiants, demandeurs d'emploi...)
- [ ] Accord tarifaire exceptionnel

**Règlement**

[ ] Effectué par l'organisme demandeur  
⇒ Versement d'un **acompte de 75 € / personne** à l'inscription

[ ] Effectué par l'organisme payeur (OPCA/FAF) suivant :

- ⇒ OPCA/FAF :
- ⇒ Adresse :
- ⇒ CP |\_|\_|\_|\_|\_| Ville :
- ⇒ N° adhérent :

Nom et qualité du signataire  
Lieu, date, signature et cachet